

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

**N° 13 – RESSOURCES
HUMAINES**

**Création d'un poste de
conseiller numérique
dans le cadre du plan
France Relance**

Rapporteur

M. Ruspil, conseiller
municipal délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2023 à 18 heures 30

Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen

Présents

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint (*présent à la délibération n°1*)
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, , Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs

- Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint, à Charlotte Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée (*à partir de la délibération n°2*)
- Eric Soreau, 5^{ème} adjoint à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Christine Duhart, adjoint
- Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Patricia Arribas Olano, adjoint
- Noémie Troubat, à Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée

Date de la convocation : 2 juin 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Pascale Fossecave a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°13 - RESSOURCES HUMAINES

Création d'un poste de conseiller numérique dans le cadre du plan France Relance.

M. Ruspil, conseiller municipal délégué, expose :

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat fait de l'inclusion numérique une priorité.

L'inclusion numérique ayant été définie comme un axe majeur du nouveau projet de service de la médiathèque, la commune avait conventionné avec la caisse des dépôts en 2021 pour le recrutement d'un conseiller numérique pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

Ce dispositif avait permis de bénéficier d'une subvention de 50 000 euros versée en 3 tranches :

- 20% dans le mois suivant la signature de la convention
- 30% 6 mois après la signature de la convention
- 50% 12 mois après la signature de la convention

Cette mission se termine donc le 31 août 2023. Ces deux années passées permettent d'affirmer l'intérêt pour les usagers d'avoir un agent de proximité pour les renseigner et les assister dans les démarches du quotidien.

C'est pourquoi la commune souhaite poursuivre ce dispositif par le renouvellement de cette convention pour une durée supplémentaire de 3 années à compter du 1^{er} septembre 2023.

Cette nouvelle période sera également subventionnée par l'Etat à hauteur de 42 500 euros en 3 versements (17 500 € année 1, 12 500 € année 2 puis 12 500 € année 3).

Le recrutement se fera sur la base d'un CDD d'une durée de 36 mois sur le grade de rédacteur ou de technicien territorial au 1^{er} échelon (catégorie hiérarchique B).

Les crédits budgétaires suffisants sont prévus au budget 2023.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la création de ce poste de conseiller numérique

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 31 mai 2023,
- approuve la création d'un poste de conseiller numérique

Adopté à l'unanimité

(Manuel De lara ne prend pas part au vote)

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Ligouren

